

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1208

19 mai 2008

SOMMAIRE

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l.	57943	Impax Participations 1 S.à r.l.	57983
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l.	57945	Inanna Investments S.à r.l.	57947
Amhurst Corporation	57973	Koconsult S.à r.l.	57939
Andel Service S.A.	57973	Laurad Holding S.A.	57938
APF 1 S.à r.l.	57946	Laurad S.A.	57938
APF 2 S.à r.l.	57946	LBREP III Marina Towers S.à r.l.	57982
APF Holding Company S.à r.l.	57945	Lemu Investments S.A.	57950
Auxilim S.A.	57951	Mawolux S.à r.l.	57956
BB & MT SA	57982	Monterey Investments S.A.	57952
Blue Grafton S.à r.l.	57942	M.V. Overseas Holding S.A.	57950
Cogisoft Investment Holding S.A.	57953	Nestec Holding S.A.	57954
Coiltrans	57955	Opereau Luxembourg S.A.	57945
Compass Consulting S.A.	57952	Panavision Luxembourg S.à r.l.	57946
Corning Ventures S.à r.l.	57939	PanSilva S.A.	57941
De Hauke Finance S.A.	57974	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.	57938
Distribution de Matériel Electrique S.à r.l.	57940	Pink Grafton S.à r.l.	57951
Dwilling Investments S.A.	57955	Pioneer Asset Management S.A.	57942
Dynamics Re	57982	Pluspetrol Capital S.à r.l.	57940
Dyneurope S.A.	57954	Private Equity Selection International (PE-SI) 2 S.A.	57939
European Real Estate Opportunities Fund	57957	Red Grafton S.à r.l.	57944
EURX Prince Henri Investment S.A.	57953	RICLUX Holdings S.à r.l.	57943
Falck Energy S.A.	57941	Sesa S.A.	57951
Financial China S.A.	57953	Shabanaz S.A.	57973
Finplat S.A.	57973	Solum Real Estate S.A.	57941
Gemina Fiduciary Services S.A.	57940	Southfield S.à r.l.	57952
Good Finance S.A.	57974	SPF - Sierra Portugal Feeder 1	57984
Gotland SA	57973	SQ Luxco	57984
HARBOR Holdings S.à r.l.	57942	S.S.V. Holding S.A.	57972
Husky Injection Molding Systems	57984	Timelux S.à r.l.	57955
Hutchison International Finance S.à r.l.	57954	Urbania-Adyal S.A.	57939
Immobilière Espace Kirchberg B S.A.	57944	Wasteholdco 2 S.à r.l.	57944
		Zega SA	57955
		Zubaran Holding S.A.	57954

PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

La société IXIS AEW Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, administrateur de la Société, a décidé, en vertu d'une réunion de son conseil de gérance du 24 novembre 2006, de nommer Monsieur Serge Bataillie, né le 8 septembre 1962 à Dunkerque, France, ayant son adresse professionnelle au 15, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg, en tant que son représentant permanent au conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054986/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Laurad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.826.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} avril 2008

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été révoquée en tant que commissaire aux comptes de la Société.
2. La société ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAURAD HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054989/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Laurad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.180.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} avril 2008

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été révoquée en tant que commissaire aux comptes de la Société.
2. La société ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 20 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAURAD S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054991/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Urbania-Adyal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.822.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} avril 2008

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été révoquée en tant que commissaire aux comptes de la Société.
2. La société ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 6 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour URBANIA-ADYAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054992/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008055062/206/13.

(080060465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Corning Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 130.453.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48923 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008055071/211/12.

(080060385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Koconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 45.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008055077/272/12.

(080060294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Gemina Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.668.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 3 avril 2008, a décidé que:

Messieurs Giuseppe NAPOLITANO, Alex SCHMITT et Madame Josiane WAGNER-WEILER sont confirmés dans leurs mandats d'administrateur de la société pour une année.

KPMG Audit est renommé Commissaire aux comptes de la société pour une année.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055064/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Distribution de Matériel Electrique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 41.440.

Les associés de la société DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, S.à.r.l. ont constaté, à l'unanimité, que suite à plusieurs cessions de parts sociales sous seing privé signées par les parties intéressées et acceptées par le gérant au nom de la société en date du 26 février 2008, il résulte que le capital social se répartit désormais comme suit:

Monsieur Serge Kraus, gérant de société, demeurant à L-4467 Soleuvre, 87, rue de Limpach:	2.000
I.D.S., Distribution Service S.à.r.l, siège social L-4467 Soleuvre, 87, rue de Limpach:	8.000
Total : DIX MILLE parts sociales	10.000

Luxembourg, le 26/02/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055067/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pluspetrol Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.945.

Veillez prendre note que l'associée unique, la société Pluspetrol Resources Corporation NV, a changé de siège social. Nouveau siège social: NL-1097 JB Amsterdam, Netherlands, 200, Prins Bernhardplein.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PLUSPETROL CAPITAL S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055083/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.504.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51027 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008055069/211/11.

(080060471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

PanSilva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 39.028.

Auszug der Beschlüsse der Aktionäre aus der Generalversammlung vom 12. März 2008

Am Mittwoch, den 12. März 2008 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der PANSILVA S.A. am Sitz der Gesellschaft zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Roland HÄRTEL, Holzkaufmann, geboren in Hamburg (Deutschland), am 15. Februar 1955, wohnhaft in FI-58700 Sulkava, Sulkaniementie 300

- Herr Wolf JÄKEL, Diplomholzwirt, geboren in Hannover (Deutschland), am 2. April 1956, wohnhaft in D-22397 Hamburg, Duvenstedter Berg 4

- Frau Elke HOLZMÜLLER, Privatbeamtin, geboren in Renningen (Deutschland), am 1. Februar 1965, wohnhaft in D-54294 Trier, Korumstrasse 4a

abgelaufen sind, werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiënerie (H.R. Luxembourg B 25797)

abgelaufen ist, wird er bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 erneuert.

Luxembourg, den 12. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008055072/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Falck Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.554.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 avril 2008

Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Falck Energy S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055086/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.556.275,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

EXTRAIT

LBREP II Harbor Holdings Sàrl, associé de la société, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 105.544, a changé son siège social du 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008055075/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008055076/242/12.

(080060470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Blue Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.003.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Valérie SCHOLTES, professionnellement domiciliée au 108, route de Trèves, L-6960 Senningen, au poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008055116/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

RICLUX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.390.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 avril 2008

- 1) Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Le nombre de gérants a été augmenté de 1 à 6.
- 3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 17 juillet 1972, demeurant professionnellement à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né à Stourbridge (Royaume-Uni), le 31 mai 1969, demeurant professionnellement à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
- 5) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de sociétés, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 27 février 1974, demeurant professionnellement à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
- 6) Monsieur Robert Frank ADAMS, chartered accountant, né à Tonbridge (Royaume-Uni), le 15 juillet 1949, demeurant professionnellement à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
- 7) Monsieur Andrew John COOKSON, chartered accountant, né à Kidderminster (Royaume-Uni), le 24 avril 1954, demeurant professionnellement à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni), Riverdale Grimley, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
- 8) Monsieur Ian James BROUGH, chartered accountant, né à West Bromwich (Royaume-Uni), le 25 juin 1944, demeurant professionnellement à GB-WR5 2BH Worcester (Royaume-Uni), Pine Lodge, 6, Battenhall Road, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RICLUX Holdings S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055085/29/35.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.356.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 avril 2008

1. Monsieur André WIERZBICKI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Jean Patrick CARON-DELION, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 24 mars 1966, demeurant à GB-EC4R 9AN Londres (Royaume-Uni), 45, King William Street, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17/04/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055088/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008055079/272/12.

(080060751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Immobilière Espace Kirchberg B S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 77.898.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 avril 2008 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, à l'adresse 130, Chaussée de la Hulpe, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055090/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Red Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.002.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mars 2008**Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Valérie SCHOLTES, professionnellement domiciliée au 108, route de Trèves, L-6960 Senningen, au poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

*Troisième résolution*L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2008.*Pour extrait**Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008055120/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 avril 2008

1. Monsieur André WIERZBICKI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Jean Patrick CARON-DELION, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 24 mars 1966, demeurant à GB-EC4R 9AN Londres (Royaume-Uni), 45, King William Street, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055092/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Opereau Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 85.536.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 1^{er} avril 2008 que:

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme OPEREAU LUXEMBOURG S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055106/1161/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.051.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration de APF Holding Company S.à.r.l. (la «Société») qui a eu lieu le 27 février 2008

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur David Bannerman de son poste d'administrateur de la Société à compter du 17 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008055107/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.050.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration de APF 1 S.à.r.l. (la «Société») qui a eu lieu le 27 février 2008

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur David Bannerman de son poste d'administrateur de la Société à compter du 17 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008055108/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.052.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration de APF 2 S.à.r.l. (la «Société») qui a eu lieu le 27 février 2008

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur David Bannerman de son poste d'administrateur de la Société à compter du 17 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008055109/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Panavision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.393.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 février 2008

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de la prochaine résolution de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Nigel Edward HURDLE, Little House, Heather Drive, Sunningdale, Berkshire SL5 OHS, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de la prochaine résolution de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055339/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Inanna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.173.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of April, at 08.30 a.m.

Before Us, M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) HSH Nordbank A.G., a stock corporation incorporated and organised under the laws of Germany, registered with the lower court (Amtsgericht) of Hamburg under HRB 77366 and the lower court (Amtsgericht) of Kiel under HRB 6127 KI, whose registered offices are at Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg and Martensdarm 6, 24103 Kiel, acting through its Luxembourg branch, with offices at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 27.292.

2) Barclays Investment Bonds (Isle of Man) Limited, a limited liability company incorporated and organised under the laws of the Isle of Man, with registered office at 4th Floor, Queen Victoria House, Victoria Street, Douglas, Isle of Man, registered with Isle of Man registry under number 88999C.

Both are here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal; the said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The prenamed are the sole shareholders of "Inanna Investments S.à r.l.", a private limited liability company whose registered office is at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 134.173, incorporated on November 30, 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial C number 55 of January 9, 2008 (the "Company"), representing the entire share capital of the Company of one hundred and one thousand Pounds Sterling (£ 101,000.-), divided into (a) one hundred thousand (100,000) non-redeemable shares of class A having a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each and with a share premium of ten Pence (£ 0.10) each, (b) nine hundred (900) redeemable preference shares of class B having a nominal value of one Pound Sterling (£1.-) each and carrying a share premium of one million three hundred and fifty eight thousand one hundred and sixty six Pounds Sterling and ninety seven pence (£ 1,358,166.97) each and (c) one hundred (100) redeemable shares of class C having a nominal value one Pound Sterling (£ 1.-) each and carrying a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine Pounds Sterling (£ 9,999.-) each.

These appearing parties, through their mandatory, have declared and requested the undersigned notary to act the following:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the balance sheet, the profit and loss account and allocation of the results as of April 10, 2008.
2. Discharge to the managers of the Company.
3. Decision to dissolve and open the liquidation procedure of the Company.
4. Appointment of Barclays Bank plc, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 01026167 and with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, as sole liquidator of the Company.
5. Determination of the powers of the liquidator as follows: the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law; in particular,
 - there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
 - the liquidator is expressly instructed to make, at the earliest possible opportunity, advance payments of liquidation proceeds to the shareholders after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
 - it may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes; and
 - the liquidator shall prepare a detailed report regarding the use of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

II) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the sole shareholders of the Company:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to approve the balance sheet and the profit and loss account as of April 10, 2008 and to carry forward the results as of April 10, 2008 to the next financial year.

Second resolution

The shareholders unanimously resolved to give discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates until April 10, 2008.

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Fourth resolution

The shareholders unanimously resolved to fix the number of liquidators at one (1) and to appoint Barclays Bank plc, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 01026167 and with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, as sole liquidator of the Company.

Fifth resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to determine the powers of the liquidator as follows: the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law; in particular,

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator is expressly instructed to make, at the earliest possible opportunity, advance payments of liquidation proceeds to the shareholders after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
- it may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes; and
- the liquidator shall prepare a detailed report regarding the use of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour d'avril à 08.30 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) HSH Nordbank A.G., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit allemand, immatriculée auprès de la Cour inférieure (Amtsgericht) de Hambourg sous le numéro d'immatriculation HRB 77366 et de celle de Kiel sous le numéro HRB 6127 KI, dont les sièges statutaires sont sis à Gerhart-Hauptman-Platz 50, 20095 Hambourg et Martensdamm 6, 24103 Kiel et agissant par sa succursale luxembourgeoise, avec adresse au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 27.292.

2) Barclays Investment Bonds (Isle of Man) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit de l'île de Man, avec siège social à 4 Floor, Queen Victoria House, Victoria Street, Douglas, Isle of Man immatriculée auprès de l'Isle of Man Registry sous le numéro d'immatriculation 88999C.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les personnes susmentionnées sont tous les associés de "Inanna Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.173, constituée le 30 novembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C numéro 55 en date du 9 janvier 2008 (la "Société"), représentant l'intégralité du capital de la Société de cent et un mille livres sterling (£ 101.000,-) divisé en a) cent milles (100.000) parts sociales non rachetables de classe A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune et assorties d'une prime de dix pence (£ 0,10) chacune, b) neuf cents (900) parts sociales rachetables préférentielles ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune et portant une prime d'un million trois cent cinquante huit milles cent soixante-six livres sterling et quatre-vingt dix-sept pence (£ 1.358.166,97) chacune, et c) cent (100) parts sociales de classe C avec une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) portant chacune une prime de neuf mille neuf cent quatre-vingts dix-neuf livres sterling (£ 9.999,-).

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter le suivant:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et affectation du résultat au 10 avril 2008.

2. Décharge pour les gérants de la Société.

3. Décision de dissoudre et mettre en liquidation la Société.

4. Nomination de Barclays Bank plc, une société à responsabilité limitée publique constituée suivant le droit d'Angleterre et le Pays de Gales avec numéro d'immatriculation 01026167 et avec siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, comme liquidateur unique de la Société.

5. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit: le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générales des associés dans les cas prévus par la loi; en particulier:

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,

- il lui est donné instruction expresse pour faire, le plus tôt possible, des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation pour les verser aux associés, après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles,

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera, et

- le liquidateur devra préparer un rapport détaillé sur l'emploi des biens sociaux avec tous comptes et documents de confirmation.

II) Après délibération, tous les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé unanimement d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes et de reporter le résultat au 10 avril 2008 à l'exercice social suivant.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé unanimement de donner décharge à tous les membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 10 avril 2008.

Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé unanimement la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé unanimement de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer Barclays Bank plc, une société à responsabilité limitée publique constituée suivant le droit d'Angleterre et le Pays de Gales avec numéro d'immatriculation 01026167 et avec siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, comme liquidateur unique de la Société.

Cinquième résolution

Les associés de la Société ont décidé unanimement de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit: le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générales des associés dans les cas prévus par la loi; en particulier:

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,

- il lui est donné instruction expresse pour faire, le plus tôt possible, des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation pour les verser aux associés, après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles,

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera, et

- le liquidateur devra préparer un rapport détaillé sur l'emploi des biens sociaux avec tous comptes et documents de confirmation.

Frais et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2008. Relation GRE/2008/1723. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055479/231/176.

(080061235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

M.V. Overseas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.285.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 17 avril 2008 que:

Monsieur Andrea EGGER, retraité, né le 4 novembre 1954 à Zurich (Suisse) et demeurant 57, rue Grimadi, MC-98000 MONACO est nommé liquidateur en remplacement de Monsieur Ortega Esquina, liquidateur démissionnaire.

Le siège social est transféré du 222c, avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055111/1161/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

—
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration du 31 mars 2008
et par l'assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2008*

1. Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Alberto BOLLEA.

2. Le nombre d'administrateur a été augmenté de trois à quatre.

3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2012.

Luxembourg, le 14.4.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEMU INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055207/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pink Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.805.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Valérie SCHOLTES, professionnellement domiciliée au 108, route de Trèves, L-6960 Senningen, au poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008055118/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Sesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.872.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SESA S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055202/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Auxilim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 17.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008055186/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09014. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Monterey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.082.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l, avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008055121/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Compass Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 79.735.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008055152/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06626. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Southfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.464.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mars 2008

1) Monsieur Ronald Frank ZAMPOLIN JR a démissionné de son mandat de gérant A.

2) Monsieur Vincent J. TYRA, partner, né à Louisville, Kentucky (Etats-Unis d'Amérique), le 1^{er} décembre 1965, demeurant professionnellement à CT 06830 Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), 124, West Putnam Avenue, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Southfield S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055204/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Cogisoft Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.807.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008055154/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06624. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Financial China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.594.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008055169/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

EURX Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.722.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 6 février 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055271/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Nesteck Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.385.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008055180/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08954. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Dyneurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.895.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008055184/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08955. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.501.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 20 mars 2008

- Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21.4.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZUBARAN HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055203/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Hutchison International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 112.244.

1) Il résulte d'une lettre adressée au siège social de la société que Monsieur Frank John SIXT a démissionné de son poste de gérant avec effet au 28 mars 2008.

2) Le nouveau gérant est Monsieur James TSIEN avec effet au 28 mars 2008.

L'adresse de Monsieur TSIEN est la suivante: 533 Sai Sha Road, Sai Kung, New Territories, Hong Kong.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055200/1580/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Timelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 34.776.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008055187/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07844. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Coiltrans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 27.887.

Bekanntgabe

Hiermit wird bekannt gegeben, dass sich für die Firma Coiltrans Sarl, Handelsregisternummer B 27887, Teilhaber als auch Geschäftsführer geändert haben. Neuer Teilhaber ist die Firma Kuehne + Nagel S.à.r.l., Handelsregisternummer B 9085. Neue Geschäftsführer sind:

- Andreas Holzkämper, Dauer des Mandats ist unbegrenzt, Bestelldatum 01.01.2008, wohnhaft Domänenweg 20, DE26506 Norden

- Marco Hamacher, Dauer des Mandats ist unbegrenzt, Bestelldatum 01.01.2008, wohnhaft Mühlenreith 10, DE-24631 Langwedel

Unterschriften.

Référence de publication: 2008055188/8886/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06565. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Dwilling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055242/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08005. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Zega SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.833.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51224 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008055214/211/11.

(080060918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Mawolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.431.

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Marc WONNER, commerçant, né à Longwy (France), le 9 juillet 1955, demeurant à L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce;

2.- Mademoiselle Emeline WONNER, employée, née à Thionville (France) le 30 août 1983, demeurant à F-54400 Longwy, 1, rue Schmitt;

3.- Monsieur Pascal MARION, commerçant, né à Longwy (France), le 31 août 1965, demeurant à L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "MAWOLUX, S.à r.l.", avec siège social à L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 854 du 19 août 2004, ci-après "la Société".

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Jean-Marc WONNER, préqualifié, soixante parts sociales	60
2) à Mademoiselle Emeline WONNER, préqualifiée, vingt parts sociales	20
3) à Monsieur Pascal MARION, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

III.- Mademoiselle Emeline WONNER, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la Société, soit vingt (20) parts sociales, à Monsieur Pascal MARION, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

La cédante et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de la cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

V.- Mademoiselle Emeline WONNER, préqualifiée, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérante administrative de la Société.

VI.- Ensuite les associés, Messieurs Jean-Marc WONNER et Pascal MARION, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la susdite cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Jean-Marc WONNER, commerçant, né à Longwy (France), le 9 juillet 1955, demeurant à L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce, soixante parts sociales	60
2.- à Monsieur Pascal MARION, commerçant, né à Longwy (France), le 31 août 1965, demeurant à L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sont intégralement libérées

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Mademoiselle Emeline WONNER, préqualifiée, de sa fonction de gérante administrative de la Société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante administrative lui est accordée.

Troisième résolution

Monsieur Jean-Marc WONNER, préqualifié, est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.

La Société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération à L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette."

VII.- Messieurs Pascal MARION et Jean-Marc WONNER, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement de gérant administratif de la Société, déclarent se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Jean-Marc WONNER, Emeline WONNER, Pascal MARION, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2006. Vol. 29CS, fol. 29, case 3. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): Joseph Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 avril 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008055925/222/87.

(080061778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

European Real Estate Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.990.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of March.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) European Real Estate Opportunities GP, a société à responsabilité limitée, duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, having a share capital of EUR 12,500 and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "General Partner or Unlimited Shareholder"),

here represented by Mrs Marion Finzi, maîtrise en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 March 2008;

2) Stanhope Capital (Cayman) Limited, a limited liability company, duly incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 694 GT, 11 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under the number MC136809 (the "Limited Shareholder"),

here represented by Mrs Marion Finzi, maîtrise en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 4 March 2008;

The said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the Notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg corporate limited partnership by shares (*société en commandite par actions*) with variable capital, for which authorization as a *société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF)* pursuant to the Luxembourg Law of 13th February, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the "SIF Law") is pending, and which they declare organized among themselves and the articles of association of which (the "Articles of Association") shall be as follows:

Chapter I - Form, Term, Object, Registered office

Art. 1. Name and form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited corporate partnership by shares (*société en commandite par actions*) with variable capital, under the name of "European Real Estate Opportunities Fund" governed by the law dated 13 February 2007 relating to specialized investments funds (the "SIF Law") (hereinafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for a period of eleven years from the day of the incorporation.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it directly or indirectly in securities of all kinds, undertakings for collective investment as well as any other permissible assets, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management thereof. The Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the SIF Law, as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

Chapter II - Capital

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall be represented by shares with no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company. The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium as the case may be, is EUR 1,250,000. Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorized as a specialised investment fund under the SIF Law.

Upon incorporation the initial share capital of the Company was thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) fully paid up, represented by one (1) Management Share, with an initial par value of one hundred Euro (EUR 100.-) and three hundred and nine (309) Class A ordinary Shares, with an initial par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

For the purposes of the consolidation of the accounts the base currency of the Company shall be Euro (EUR).

Art. 6. Capital variation. The Company's share capital shall vary, without any amendment to the Articles of Association, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Chapter III - Shares

Art. 7. Form of shares. The shares of the Company will be issued in registered form only.

All shares of the Company shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by an entity designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and the class of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such

share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

Fractional shares may be issued up to three decimals of a share. Such fractional shares shall be entitled to an equal participation in the distributions and liquidation proceeds of the Company on a pro rata basis and shall carry no voting right except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

Art. 8. Classes of shares. The ordinary shares of the Company are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the SIF Law and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law (the "Eligible Investors"). Such restriction does not apply to the General Partner and other persons who intervene in the management of the Company.

In addition to the Management Share subscribed by the General Partner as Unlimited Shareholder (associé gérant commandité) of the Company, the General Partner may decide to issue ordinary shares of different classes, so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the General Partner from time to time to be subscribed by Limited Shareholders (associés commanditaires).

The General Partner may decide not to issue or to cease issuing classes of shares.

Art. 9. Issue of shares. The General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The General Partner may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets of nature and type corresponding to the investment policy and restrictions of the Company and in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company which shall be available for inspection. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of assets shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the General Partner may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the private placement memorandum (the "Memorandum") for the shares of the Company.

Furthermore, in addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the SIF Law, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a Class to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Memorandum for the shares of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Memorandum.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

Art. 10. Redemption. The Company is a closed-ended collective investment scheme. Therefore unilateral redemption requests by the Limited Shareholders may not be accepted by the Company.

The Company may redeem shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company or the shareholders.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 13 "Limitations on the ownership of shares" herein.

The Company shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the SIF Law as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Memorandum for the shares of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in kind by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 11. Transfer of shares. Shares may only be sold, transferred, pledged, encumbered or assigned with the written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. Any sale, pledge, transfer, encumbrance or assignment of shares is subject to the seller, purchaser, beneficiary of encumbrance or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the commitment agreement entered into by the seller.

The General Partner shall not accept any sale, assignment, pledge or transfer of shares to any purchaser, assignee, pledgee or transferee who may not qualify as Eligible Investor.

Art. 12. Conversion. Unless otherwise determined by the General Partner for certain classes of shares, shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class into shares of another existing class of the Company. When authorized, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine.

The conversion price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Memorandum for the shares of the Company.

If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Art. 13. Limitations on the ownership of shares. The General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the Company considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company. Shares are exclusively restricted to investors who qualify as Eligible Investors.

In such instance, the General Partner may:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorised to hold shares in the Company;

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorised to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears to the Company that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:

1. the General Partner shall send a notice (hereinafter called the "redemption notice") to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The redemption notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. From the closing of the offices on the day specified in the redemption notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice;

2. the price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be determined in accordance with the rules fixed by the General Partner and reflected in the Memorandum for the shares of the Company. Payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant class, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

c) refuse, during any general meeting of shareholders, the right to vote of any person who is not authorised to hold shares in the Company.

Art. 14. Net asset value. The Net Asset Value of the Company will be determined in EUR and the Net Asset Value of each class and each share will be determined in its relevant reference currency (EUR, GBP or USD) by the administrative agent under the responsibility of the General Partner annually as of December 31 of each year (a "Normal Valuation Date") and as of such other days as determined from time to time by the General Partner (an "Additional Valuation Date").

The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of the Company shall be determined at their fair value estimated in good faith according to the following principles:

(1) The value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the instruments governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund. To ensure consistency within the valuation of each class of share, if the time at which the valuation of an investment fund was calculated does not coincide with the valuation time of any class of share, and such valuation is determined to have changed materially since it was calculated, then the net asset value may be adjusted to reflect the change as determined in good faith by and under the direction of the General Partner;

(2) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(3) Any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined at their fair value estimated in good faith;

(4) Any hedging instrument (including, without limitation, options, short sales and other similar instruments or investments intended to reduce the risk of adverse price movements in a security through offsetting positions in related securities) will be valued at fair market value as determined on the date of the reporting period;

(5) The value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The General Partner, in its discretion, may permit some other methods of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The value of assets and liabilities not expressed in EUR will be converted into EUR at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by the General Partner.

The Net Asset Value as of any Valuation Date will be made available to the shareholders at the registered office of the Company within forty eight days (48) Business Days following the relevant Valuation Date.

Art. 15. Suspension of calculation of the net asset value. The General Partner may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion of shares, for one or more classes, in the following cases:

(a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

(b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price;

(c) when there is a suspension of the determination of the net asset value of the underlying investment fund in which the Company is invested.

Any shareholder having asked to be informed of the Net Asset Value will be informed of any such suspension if, in the opinion of the General Partner, it is likely to exceed 45 days.

Chapter IV - Administration and management of the company

Art. 16. General partner. The Company shall be managed by European Real Estate Opportunities GP S.à.r.l. in its capacity as General Partner of the Company (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not to be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles of Association, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

For services rendered in connection with the management of the Company, the General Partner shall be entitled to receive an annual consideration approved annually by the general meeting of shareholders, payable on the first business day of January of each year,

Art. 17. Powers of the general partner. The General Partner, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the Memorandum for the shares of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 18. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 19. Liability. The holders of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 20. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors and/or managers and/or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 21. Indemnification. The Company may indemnify any manager, officer, executive or authorised representative of the General Partner, together with his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his activities on behalf of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of an out-of-court settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by a counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

Chapter V- General meetings

Art. 22. General meetings of the company. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that any resolution of the general meeting of shareholders amending the Articles of Association or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these Articles of Association must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the shares issued by the Company, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Each amendment to these Articles of Association entailing a variation of rights of a class must be approved by a resolution of the shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant class or classes concerned.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 10.00 am on the 2nd Tuesday of June. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances warrant this.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing by mail or by facsimile, electronic mail, or by any other means of communication, other persons to act as their proxy.

Art. 23. General meetings in a class of shares. Each amendment to these Articles of Association entailing a variation of rights of any class of shares must be approved by a resolution of the shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the class(es) of shares concerned.

The provisions of article 22 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall start on 1st January of each year and shall end on 31 December.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 25. Distributions. The General Partner shall, within the limits provided by SIF Law and these Articles of Association, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time make distributions to the shareholders, by way of dividends or redemption of shares, in compliance with the principles set forth in the Memorandum of the Company.

For any class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by SIF Law and these Articles of Association.

Payments of distributions to holders of Shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in the currency of the relevant class of shares.

Any dividend distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII - Auditor

Art. 26. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 27. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the SIF Law.

The depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

Chapter IX- Winding-up - Liquidation

Art. 28. Winding-up/liquidation. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these Articles of Association.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital referred to in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred by the General Partner to the general meeting which shall decide by a resolution subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these Articles of Association.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital referred to in article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held with the same quorum and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the shares of the Company.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse des Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Chapter X- General provisions

Art. 29. Applicable law. In respect of all matters not governed by these Articles of Association, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the SIF Law.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value (EUR)
1.- European Real Estate Opportunities GP S.à r.l.	1 (one) Management Share	100
2.- European Real Estate Opportunities GP S.à r.l.	124 (one hundred twenty-four) class A ordinary Shares	12,400
3.- Stanhope Capital (Cayman) Limited	185 (one hundred and eighty-five) class A ordinary Shares	18,500

Upon incorporation, the Management Share was fully paid up by the General Partner and the class A ordinary Shares were fully paid up, as it has been justified to the undersigned Notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2008.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2009. The first annual report of the Company will be dated 31st December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Statement

The undersigned Notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31st December 2008.

Third resolution

The annual consideration payable to European Real Estate Opportunities GP S.à.r.l, General Partner of the Company, in respect of the services rendered in connection with the management of the Company for the years 2008 and 2009, shall be fifteen thousand euros (EUR 15,000) per annum.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the Notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) European Real Estate Opportunities GP, une société responsabilité limitée, dûment constituée et existante sous les lois de Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, avec un

capital social de EUR 12.500 and non encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le «Associé Gérant Commandité»),

représentée aux présentes par Madame Marion Finzi, maîtrise en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 mars 2008;

2) Stanhope Capital (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 694 GT, 11 Dr Roy' s Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistrée au Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC136809 (l' "Associé Commanditaire")

représentée aux présentes par Madame Marion Finzi, maîtrise en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 4 mars 2008;

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le Notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire soussigné de promulguer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, pour laquelle la qualification de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) selon les termes de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisé est pendante, et qu'elles déclarent constituée entre elles et les statuts de celle-ci (les «Statuts») qui sont les suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable sous la dénomination de «European Real Estate Opportunities Fund» régie par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisé (la «Loi SIF») (ci-après la «Société»)

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée de onze ans à partir du jour de sa constitution.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs de toutes sortes, en fonds communs de placement aussi bien qu'en autres actifs autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs. La Société peut lever des fonds par l'emprunt ou par l'émission de tout titres, et en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant des droits de toute nature.

La Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans le respect de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés (la «Loi du 13 février 2007»), telle que modifiée.

Art. 4. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Chapitre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la valeur totale de l'actif net de la Société et de ses Compartiments (définis ci-dessous), le cas échéant. Le capital minimum de la Société, augmenté par toute émission d'actions supplémentaires le cas échéant, est égal à EUR 1.250.000. Ce montant minimum légal devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois. Le capital initial de la société lors de sa constitution s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), entièrement libéré, divisé en une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) souscrite par l'Associé Gérant Commandité de la Société et trois cent neuf (309) actions ordinaires de classe A et ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Pour l'objet de consolidation des comptes, la devise de base de la Société sera l'euro (EUR).

Art. 6. Variation du capital social. Le capital de la Société pourra varier, sans modification des Statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou de rachat par la Société de ses actions.

Chapitre III - Actions

Art. 7. Formes d'actions. Les actions de la Société pourront être émises sous forme nominative.

Toutes les actions de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, ledit registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ledit registre des actionnaires. L'Associé Gérant Commandité décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

La Société peut émettre des fractions d'actions jusqu'à 3 décimales de l'action. Les fractions d'actions donnent droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions et ne confèrent pas de droit de vote, excepté dans l'hypothèse où leurs nombres représentent une action entière et dans ce cas-ci elle confèrent un droit de vote.

Art. 8. Classes d'actions. Les actions ordinaires de la Société sont réservées à des investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi du 13 février 2007 et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas la qualité d'investisseur institutionnel, professionnel ou averti au sens de cette loi (les «Investisseurs Eligibles»).

Outre l'action de commandité souscrite en sa qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'actions ordinaires, afin de correspondre à (i) une structure de coût spécifique relative à la vente et au rachat et/ou (ii) à une structure de frais spécifique à l'administration et aux conseils et/ou (iii) aux différentes distributions, services rendus aux associés ou tout autre frais et/ou (iv) aux investisseurs cibles de types différents et/ou (v) à toute autre caractéristique qui sera déterminée par l'Associé Gérant Commandité qui seront souscrites par les Associés Commanditaires.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de ne pas/de cesser d'émettre des classes d'actions.

Art. 9. Emission d'actions. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

La Société peut, si un actionnaire le demande et si l'Associé Gérant Commandité est d'accord, accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature. L'Associé Gérant Commandité déterminera dans chaque cas la nature et le type des actifs acceptables, et pour autant que ces valeurs soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement de la Société. Un rapport d'évaluation relatif aux actifs apportés sera remis à l'Associé Gérant Commandité par un réviseur d'entreprises indépendant de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions; l'Associé Gérant Commandité peut, notamment, décider que les actions d'une certaine classe seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans le memorandum de la Société (le «Memorandum»).

Par ailleurs, outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi du 13 février 2007, l'Associé Gérant Commandité peut déterminer toute autre condition de souscription tel qu'un montant minimum de souscription, un montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions d'une classe devant être initialement souscrites, un montant minimum d'actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les actions souscrites et non-payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des actions ou encore les montants minimaux de détention d'actions. Ces conditions et des conditions supplémentaires seront exposées et entièrement décrites dans le Memorandum de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans le Memorandum de la Société. Le prix ainsi déterminé devra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans le Memorandum.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Art. 10. Rachat. La Société est un fond fermé. Par conséquent, des demandes unilatérales de rachat par des Associés Commanditaires peuvent être refusées par l'Associé Gérant Commandité.

La Société pourra opérer au rachat d'actions lorsque l'Associé Gérant Commandité estime qu'un tel rachat est dans les meilleurs intérêts de la Société.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 13 «Restriction à la détention d'actions» des présentes.

La Société ne procédera pas au rachat des actions si, suite à un tel rachat, les actifs nets de la Société viendraient à tomber sous le seuil de capital prévu dans La loi du 13 février 2007.

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents commerciaux de la Société. Le prix ainsi déterminé pourra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans les documents commerciaux.

La Société aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat aux actionnaires, avec l'accord des actionnaires concernés, en investissements provenant de la masse des actifs de la Société égaux à la valeur des parts à racheter. La nature et le type d'actif à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les frais de chaque transfert seront supportés par le bénéficiaire.

Art. 11. Transfert d'actions. Les actions ordinaires ne peuvent être cédées, nanties ou transférées qu'avec l'autorisation écrite de l'Associé Gérant Commandité, qui ne pourra refuser cette autorisation sans motif raisonnable. Le transfert ou la cession d'actions ordinaires est soumis à la condition que le cessionnaire prenne à sa charge par écrit, préalablement à la cession, toutes les obligations du cédant stipulées dans le contrat de souscription conclu par le cédant.

L'Associé n'acceptera aucune vente, cession, créance ou transfert des actions à tout vendeur, cessionnaire, créancier ou bénéficiaire qui n'est pas qualifié d'Investisseurs Eligibles.

Art. 12. Conversion. Sauf décision contraire de l'Associé Gérant Commandité eu égard à certaines classes d'actions, tel que précisé dans le Memorandum de la Société, les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une classe en actions d'autres classes existantes de la Société. Lorsqu'elles sont autorisées, de telles conversions sont soumises à des restrictions en matière de termes, conditions et modalités de paiement des frais et commissions déterminés par l'Associé Gérant Commandité.

Le prix de conversion sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents commerciaux de la Société.

Si, suite à une demande de conversion, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par l'Associé Gérant Commandité, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion prévoyant également le paiement du solde ou le rachat de la différence des actions de la classe concernée détenues par ledit actionnaire.

Art. 13. Restriction à la propriété des actions. L'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention des actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de la Société, une telle détention viole la loi du Grand Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise ou si elle peut autrement porter préjudice à la Société.

Dans une telle situation, l'Associé Gérant Commandité peut:

a) refuser l'émission ou l'enregistrement d'un transfert d'actions si cette émission ou ce transfert est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie des actions s'il apparaît qu'une personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante sera appliquée:

1. l'Associé Gérant Commandité enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres; l'avis de rachat précisera les titres à racheter, le prix de rachat qui sera payé et le lieu où ce prix sera payable. L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions mentionnées dans l'avis de rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'avis de rachat, le ou les actionnaires en question cesseront d'être propriétaires des actions mentionnées dans l'avis de rachat et le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les registres de la Société;

2. le prix de rachat des actions spécifiées dans l'avis de rachat (le «prix de rachat») sera déterminé conformément aux règles établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents commerciaux de la Société. Le prix d'achat sera payé au porteur desdites actions dans la devise de référence de la classe visée, sauf durant les périodes de restrictions de change, et sera déposé par la Société auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois ou autre (tel que précisé dans l'avis d'achat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions,

aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis d'achat ne pourra faire valoir de droit sur aucune de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit des actionnaires, apparaissant comme étant les propriétaires des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, tel que précisé. L'exercice par la Société de tels pouvoirs ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions diffère de ce qui est apparu à la Société à la date de l'avis d'achat concerné, pour autant que la Société ait, dans un tel cas, exercé lesdits pouvoirs en toute bonne foi.

c) refuser le droit de vote, lors de toute assemblée générale d'actionnaires, à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société.

Art. 14. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société est établi en Euro et la valeur nette d'inventaire des actions dans chaque classe de la Société, sera déterminé au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devises de référence (EUR, GBP, USD) fixées par l'agent administratif sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, le 31 décembre de chaque année (le «Jour Normal d'Evaluation») et à toutes autres dates déterminées par l'Associé Gérant Commandité (le «Jour Supplémentaire d'Evaluation»).

La Valeur Nette d'Inventaire est égale à la différence entre la valeur de ses actifs et de ses dettes.

La valeur des actifs de la Société devra être déterminée à leur juste valeur estimée de bonne foi selon les principes suivants:

(1) La valeur des participations dans le fond d'investissement devra être basée sur la dernière évaluation disponible. De manière générale, les participations dans le fond d'investissement seront évaluées en accord avec les méthodes fournies par les instruments gouvernant ce fond. Ces évaluations seront normalement fournies par l'administrateur de fond ou l'agent d'évaluation de ce fond. Afin d'assurer la cohérence entre les différentes évaluations de chaque classe d'actions, et dans le cas où l'évaluation d'un fond a été faite et ne coïncide pas avec l'évaluation des autres classes d'actions, alors la valeur nette des actifs pourra être ajusté pour refléter le changement tel que déterminé de bonne foi par et sous la direction de l'Associé Gérant Commandité.

(2) La valeur de tout argent disponible ou en dépôt, de factures et bon à vue et de créances, de dépenses payées, dividendes et intérêts déclarés ou courus tels que précités et non encore reçus, est estimée en être le montant total, sauf si ce montant ne va probablement pas être payé ou reçu en entier, et dans ce cas la valeur est atteinte après avoir effectué un escompte considéré approprié pour refléter la véritable valeur;

(3) Tout titre ou instrument de marché financier négocié ou listé sur un marché de change ou tout autre marché organisé devra être évalué sur la base du dernier prix connu, mais si le prix n'est pas représentatif, alors dans ce cas la valeur de cet actif devra être déterminé à sa juste valeur calculée de bonne foi;

(4) Tout instrument de couverture (incluant, sans limite, les options, les ventes et tout autre instrument similaire ou les investissements ayant pour but de réduire le risque de mouvements de prix dans un titre à travers des compensations de positions dans des titres similaires) sera évalué selon la valeur équitable du marché telle que déterminée à la date de la période de report;

(5) La valeur de tout autre actif de la Société devra être déterminé sur la base du prix d'acquisition comprenant l'ensemble des coûts, des factures et des dépenses liées à cette acquisition ou, si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur le prix de vente raisonnablement prévisible et déterminé de manière prudente et de bonne foi.

L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, permettre d'utiliser une autre méthode d'évaluation s'il juge qu'une telle évaluation reflète mieux la valeur réelle d'un avoir de la Société.

Aux fins de leur évaluation, les actifs et engagements qui ne sont pas libellés en EUR seront convertis en EUR, sur la base de son dernier taux de change évalué par toute banque. Dans les cas où l'évaluation n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité.

La Valeur Nette d'Inventaire évaluée lors d'un Jour Normal d'Evaluation sera normalement mise à la disposition des associés au siège social de la Société dans les quarante-huit (48) jours ouvrés suivant ledit Jour d'Evaluation.

Art. 15. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, la souscription, le rachat et/ou la conversion des actions, au sein d'une ou de plusieurs classes, dans les cas suivants:

a) l'existence d'affaires qui constituent une urgence et ayant pour conséquence l'impraticabilité de l'utilisation ou de l'évaluation d'une part substantielle des actifs possédés par la Société;

b) lorsqu'une rupture intervient dans les moyens d'informations normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement ou du taux de change ou du prix du marché;

c) lorsqu'il ya a une suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du fond d'investissement sous-jacent dans lequel la Société investit.

Tout associé, ayant demandé d'être informé de la Valeur Nette d'Inventaire, sera informé d'une telle suspension si, selon l'Associé Gérant Commandité, cette situation excéderait 45 jours.

Chapitre IV- Administration et gestion de la société

Art. 16. Associé gérant commandité. La Société sera gérée par European Real Estate Opportunities GP S.à.r.l en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société, une société constituée et existant conformément aux lois du Luxembourg («l'Associé Gérant Commandité»).

L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en cette qualité pour la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant de l'Associé Gérant Commandité par résolution adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Pour tout services rendus en relation avec l'administration de la Société, l'Associé Gérant Commandité devra être autorisé à recevoir une rémunération approuvée annuellement par l'assemblée générale des associés, payable le premier jour ouvrable de janvier de chaque année.

Art. 17. Pouvoirs de l'associé gérant commandité. L'Associé Gérant Commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment, le cas échéant, et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans le Memorandum, conformément à la législation en vigueur.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des directeurs, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs. L'Associé Gérant Commandité peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 18. Représentation de la société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Responsabilité. Les détenteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 20. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre directeur, administrateur et/ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout directeur ou collaborateur de l'Associé Gérant Commandité agissant comme directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

Art. 21. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement engagées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en en raison de ses activités pour la Société sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour faute lourde ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Chapitre V - Assemblées générales

Art. 22. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des actions émises par la Société (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une classe doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et par une ou plusieurs assemblées distinctes des détenteurs de chaque catégorie d'actions concernée.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par un avis de l'Associé Gérant Commandité indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actions nominatives. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. Si des actions au porteur sont émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que l'Associé Gérant Commandité déterminera. |

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 10 heures (heure du Luxembourg) le deuxième mardi du mois de Juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles le nécessitent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si toutes les actions sont nominatives et qu'aucune publication n'est faite, les convocations sont envoyées uniquement par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes les conditions à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Les affaires traitées lors d'une assemblée générale des actionnaires seront limités aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, procure un droit de vote. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par facsimilé, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires des catégories d'actions. Chaque modification des présents Statuts entraînant une variation des droits d'une classe ou de plusieurs classes d'actions émises par rapport à certaines classes d'actions doivent être approuvées par décision de l'assemblée générale de la Société et par les assemblées générales des actionnaires des catégories de classes concernées.

Les dispositions de l'article 22 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre VI - Comptes annuels

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

La Société publiera un rapport annuel et un rapport semestriel conformément à la législation en vigueur.

Art. 25. Distributions. L'Associé Gérant Commandité déterminera dans les limites permises par la loi SIF et par les présents Statuts, l'affectation des résultats de la Société et pourra périodiquement décider des distributions aux associés, par des dividendes ou des rachats, en conformité avec les conditions établies par le Memorandum de la Société.

Pour les actions donnant droit à des distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions établies par la loi SIF et par les présents Statuts.

Les paiements des distributions aux détenteurs d'actions inscrits sur le registre des actionnaires seront effectués à ces actionnaires aux adresses inscrites dans le registre des actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise de chaque classes d'actions.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq ans reviendront à la (ou aux) classe(s) d'actions émises par la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

Chapitre VII - Réviseur d'entreprises

Art. 26. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Chapitre VIII - Dépositaire

Art. 27. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois répondant aux conditions prévues par la Loi du 13 février 2007.

Le dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 13 février 2007.

Chapitre IX- Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution/Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des Statuts.

Si le capital social descendait sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 ci-dessus, la question de la dissolution de la Société serait présentée par l'Associé Gérant Commandité à l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des Statuts.

La question de la dissolution de la Société sera également présentée à l'assemblée générale si le capital social tombe sous le quart du capital minimum fixé à l'article 5 ci-dessus; dans ce cas, l'assemblée générale se tiendra avec le même quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des actions de la Société.

L'assemblée générale doit être convoquée de sorte à être organisée dans une période de quarante jours suivant la constatation que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal, le cas échéant.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires sera payé à la Caisse de Consignation qui les gardera à disposition de l'actionnaire concerné pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand Duché de Luxembourg.

Chapitre X- Dispositions générales

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'aux lois et règlements applicables aux organismes de placement collectif luxembourgeois, notamment à la Loi du 13 février 2007, telles que modifiées.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Value (EUR)
1.- European Real Estate Opportunities GP S.à r.l.	1 (une) Action Commandité	100,-
2.- European Real Estate Opportunities GP S.à r.l.	124 (cent vingt-quatre) Actions ordinaires de Classe A	12.400,-
3.- Stanhope Capital (Cayman) Limited	185 (cent quatre-vingt-cinq) Actions ordinaires de Classe A	18.500,-

Lors de la constitution, l'Action d'Associé Gérant Commandité et les Actions ordinaires de Classe A ont été entièrement libérées, comme établi par le Notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009. Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, coûts, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ EUR 7.000,-.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare que les conditions requises en vertu de l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société sera au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg. La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Troisième résolution

La rémunération due à European Real Estate Opportunities GP S.à.r.l., Associé Gérant Commandité de la Société, en considération des services rendus en relation avec l'administration de la Société pour les années 2008 et 2009, sera de quinze mille euros (EUR 15.000) par année.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande de la partie comparante susvisée, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite à la comparante connue du Notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12150. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1250€).

Pr. Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008056076/242/831.

(080061800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

S.S.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.503.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 11 mars 2008
et par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 2008*

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2010.
4. Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2010.
5. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21.4.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.S.V. HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055201/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Gotland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 107.282.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2006 a affecté Monsieur Sébastien Gravière à la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant, conformément aux statuts de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008055189/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Finplat S.A., Société Anonyme,
(anc. Shabanaz S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008055247/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01410. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Andel Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.422.

Avec effet au 1^{er} avril 2008:

Messieurs Eric MAGRINI, Philippe TOUSSAINT et Pietro LONGO ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour avis sincère et conforme

ANDEL SERVICE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055205/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Amhurst Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.301.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 mars 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 18/04/08.

Pour extrait sincère et conforme
Po ur AMHURST CORPORATION
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055206/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07474. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

De Hauke Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 49.644.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue le 18 avril 2008

Il résulte du procès-verbal:

- que l'Assemblée Générale a ratifié la nomination de Monsieur Luca GALLINELLI né le 06 mai 1964 à Firenze (Italie), ayant son adresse professionnelle aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg aux fonctions d'administrateur survenue lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 octobre 2007,

- que l'Assemblée Générale a reconduit Madame Rita GOUJON, Madame Catherine KOCH et Monsieur Luca GALLINELLI dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007,

- que l'Assemblée Générale a reconduit THEMIS AUDIT LIMITED dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055361/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Good Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.986.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BAC FIDUCIARIA SPA, a company incorporated under the Laws of the Republic of San Marino, registered with the Tribunal Commissarial Civil et Pénal de San Marino under number 2705 and with registered office at 316, Via Tre Settembre, Dogana, Republic of San Marino, here represented by Mrs Nathalie MAGER, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal in Dogana, San Marino, on 3rd April, 2008;

2) Mrs Magali ZITELLA, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "Good Finance S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred ten thousand euro (310,000.- EUR) consisting of three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as

the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) BAC FIDUCIARIA SPA, prenamed	27,900.-	27,900.-	279
2) Mrs Magali ZITELLA, prenamed	3,100.-	3,100.-	31
TOTAL:	31,000.-	31,000.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

The First Annual General Meeting shall be held in 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Nathalie MAGER, employee, born in Longwy (France) on May 2nd, 1966, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Helena TONINI-DI VITO, employee, born in Messancy (Belgium) on September 8th, 1968, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Magali ZITELLA, employee, born in Thionville (France) on December 15th, 1972, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The mandate of the sole member or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2013.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Kohnen & Associées S. à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 114.190 and with registered office in L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2013.

3. To fix the address of the registered office of the company in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) BAC FIDUCIARIA SPA, une société de droit de la République de San Marino, enregistrée auprès du Tribunal Commissarial Civil et Pénal de San Marino sous le numéro 2705 et ayant son siège social au 316, Via Tre Settembre, Dogana, République de San Marino, ici représentée par Madame Nathalie MAGER, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé à Dogana, San Marino, le 3 avril 2008;

2) Madame Magali ZITELLA, employée privée, prénommée.

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "Good Finance S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas

nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre de actions
1) BAC FIDUCIARIA SPA, prénommée	27.900,-	27.900,-	279
2) Mme Magali ZITELLA, prénommée	3.100,-	3.100,-	31
TOTAL:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Nathalie MAGER, employée privée, née à Longwy (France) le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Helena TONINI-DI VITO, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Magali ZITELLA, employée privée, née à Thionville (France) le 15 décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Kohnen & Associées S. à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190 et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaïde.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire.

Signé: N. Mager, M. Zitella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 avril 2008, LAC/2008/15151. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur0,5% = 155,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

57982

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008056106/5770/412.

(080061770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

—
EXTRAIT

En date du 24 janvier 2008, les gérants de catégorie A, Messieurs Benoit Bauduin et Michael Denny, ont leur domicile professionnel au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et le seul associé de la Société LBREP III Europe Holdings S.à r.l. a changé sa dénomination en LBREP III Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Marina Towers S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2008055414/8224/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Dynamics Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.596.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008055212/206/13.

(080060890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

BB & MT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4579 Oberkorn, 10, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.908.

—
L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BB & MT S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 63.908, constituée originellement sous la dénomination de LADYBIRD CONSULTING S.A., suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 471 en date du 29 juin 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 16 février 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 347 en date du 17 mai 1999, modifiés suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 2612 en date du 15 novembre 2007.

L'Assemblée est ouverte à 8h15 sous la présidence de Monsieur Johny LOGELIN, employé privé, demeurant à Belvaux, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franco POLIDORI, employé privé, demeurant rue du Verger, L-4985 Sanem.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Oberkorn et modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

2) Fixation du siège social.

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (24,80 €) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- €), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique personnellement présent, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. L'actionnaire unique, déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Oberkorn et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Oberkorn.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4579 Oberkorn, 10, rue Prince Henri.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- €).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Logelin; Muhovic; Polidori; A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2008, Relation: EAC/2008/4230. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055498/203/56.

(080061333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Impax Participations 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.007.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, en remplacement de son collègue empêché Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 27 mars 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Francis KESSLER

Notaire

Référence de publication: 2008055216/219/15.

(080060987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

SPF - Sierra Portugal Feeder 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.475.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008055217/5770/12.

(080060899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008055219/5770/12.

(080060910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

SQ Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 192.035.625,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.632.

Extrait des décisions des associés prises en date du 13 septembre 2007

La démission de M. Henrik Rammer, investment professionnel, a été acceptée. Le nombre des gérants est porté de 4 à 3.

Extrait des décisions des associés prises en date du 10 janvier 2008

Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande) et Madame Zohra Souid, employée privée, née le 15 janvier 1974 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, ont été nommés gérants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 en remplacement de Messieurs Russell Perchard et Pascal Leclerc, démissionnaires.

Extrait des décisions des associés prises en date du 25 janvier 2008

Le mandat de M. Lars Frankfelt, ayant son adresse professionnelle au 105 Piccadilly, W1J 7NJ Londres, Grand-Bretagne, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SQ Luxco

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055413/1649/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.
